

 France Ciment	<b>Soutenir les investissements dans la décarbonation : une opportunité pour l'État et l'industrie</b>	<b>NOTE</b>
		Clichy 9 février 2024

## France Ciment plaide pour un fléchage des revenus du carbone vers la décarbonation des secteurs contributeurs :

Dans la course aux investissements qui s'engage actuellement, il est urgent que les plans de soutien aux différents projets de décarbonation soient renforcés. La filière salue les moyens mis en place par l'État pour soutenir la profonde transformation de l'industrie et **formule les propositions suivantes** :

- Nous soutenons la proposition du Parlement européen de flécher 25 % des revenus générés par le système ETS vers les projets de décarbonation (« Net Zero Industry Act »). Le Fonds Innovation doit être transformé en un Fonds de soutien au déploiement des technologies de décarbonation et les revenus aussi bien de ETS que du MACF doivent être fléchés prioritairement vers les secteurs contributeurs.
- Les mécanismes de CCFD qui permettent de lisser le coût des aides dans le temps doivent être mis en place avec des enveloppes dédiées par secteurs industriels.
- Le secteur cimentier est prêt à travailler avec l'administration sur d'autres véhicules ou dispositifs de financement innovants permettant de décarboner de manière compétitive notre industrie tout en étant soutenables pour le budget de l'état.

## Pas de décarbonation de l'industrie française sans décarbonation du secteur cimentier

Avec 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émis par 25 sites industriels, le secteur cimentier représente 2,5 % des émissions de la France et 12 % des émissions de l'industrie. Les 2/3 de ces émissions sont liées au process, dites émissions fatales. L'atteinte des objectifs de décarbonation de l'industrie cimentière en France nécessite, en partie, de capter ce carbone fatal. Ces technologies viendront en complément des leviers existants de décarbonation mobilisés à leur maximum pour atteindre 50 % de réduction des émissions en 2030 (ce qui nécessitera de capter 2,4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>).

La décarbonation du secteur industriel cimentier français nécessite des investissements massifs qui ont été chiffrés à l'occasion de la révision de la feuille de route de décarbonation du secteur (Mai 2023 - scénario central) : 1,7 milliards d'euros pour accélérer la décarbonation *via* les leviers existants et 2 à 4 milliards d'euros pour déployer le captage du CO<sub>2</sub>. L'équilibre financier de ces projets est fortement dépendant des prix du carbone et de l'énergie. Ainsi, la consommation électrique des sites industriels doit augmenter de 55 % d'ici à 2035 (et de 80 % d'ici à 2050). Enfin, la disponibilité de la biomasse a un impact significatif sur le renchérissement des coûts énergétiques.

**Dans un marché globalement en baisse, répondant aux exigences de sobriété (« construire mieux avec moins »), les investissements dans les projets européens de décarbonation doivent plus que jamais faire la preuve de leur viabilité.**

## Le marché carbone européen et son corollaire, le MACF, ne suffiront pas à déclencher les décisions d'investissements dans la décarbonation

La viabilité des projets de décarbonation est fortement dépendante de l'évolution des prix du carbone. En d'autres termes, de la parfaite efficacité et articulation entre le SEQUE/ETS et le MACF/CBAM pour les importations extra-européennes.

Toutefois, cette taxation carbone est beaucoup moins incitative que des politiques attractives visant à capter des capitaux privés (États-Unis) ou les subventions massives observées (RPC), pour décarboner leurs économies.

Le volontarisme politique et le soutien public sont un facteur-clef de succès dans la compétitivité carbone de l'UE. Et, loin d'être un coût, investir dans la décarbonation en Europe est une opération rentable pour l'État – et un investissement d'autant plus rentable qu'il est à long terme.

En considérant les revenus de la fiscalité carbone acquittée par le secteur cimentier français, les recettes publiques seraient abondées de **2,9 mds d'euros d'ici 2034** (soit environ 9/10 de l'investissement prévu par le secteur entre 2025 et 2034), voire atteindre **9 mds d'euros en cumulé entre 2025 et 2050 (deux à trois fois le montant de l'investissement nécessaire à la décarbonation)**.

Investir dans la décarbonation donnera accès à l'État à des recettes budgétaires conséquentes (aujourd'hui et à l'avenir), renforcera la souveraineté industrielle et permettra le développement de compétences dans des technologies de décarbonation stratégiques.

France Ciment	Soutenir les investissements dans la décarbonation : une opportunité pour l'État et l'industrie	1/1
---------------	---	-----